

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires.

A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Août 1880.

Chronique générale.

A la suite d'un échange de télégrammes entre les diverses puissances participant à la conférence de Berlin, il a été décidé que si, le 24 août au soir, la Porte n'a pas fait remise au Monténégro des territoires de Dulcigno, dès le 25, toutes les puissances envieront à Palerme, désigné comme point de réunion, leurs vaisseaux de guerre destinés à la démonstration navale.

Tous ces vaisseaux, au nombre de 9, sans compter ceux de la France, devront être réunis dans le délai de trois jours au lieu désigné.

La Russie a annoncé l'envoi de 2 cuirassés ;

L'Autriche, 2 cuirassés ;

L'Italie, 2 cuirassés ;

L'Angleterre, 2 cuirassés.

L'Allemagne, 1 frégate.

Quant à la France, malgré les instances pressantes des autres nations, elle n'a pas encore fait savoir ce qu'elle enverra.

La dépêche diplomatique, dont on nous donne connaissance à l'instant même, est très-longue et très-grave.

Il ne nous est pas possible, vu l'heure avancée, d'entrer dans plus de détails. Nous y reviendrons.

(Tablettes d'un Spectateur.)

On lit dans le Temps :

« Nous apprenons de source certaine que le port de Tunis vient d'être concédé à une Société française et qu'en outre le Bey s'est engagé à ne concéder aucune ligne de chemin de fer sans s'être entendu préalablement avec le gouvernement français. »

80,000 ALLEMANDS.

D'après des statistiques mensuelles, il vient d'être constaté que l'émigration allemande en France s'est subitement accrue depuis quelques mois, et qu'elle paraît trop nombreuse pour être naturelle.

Pour le département de la Seine seul, on compte 80,000 Allemands.

Dans nos départements des frontières de l'Est, on constate également une progression très-sensible dans le nombre des Allemands qui ont quitté leur pays pour venir s'établir à proximité de la frontière, sans compter la population nomade qui circule à travers la France et qui représente un chiffre important.

On annonce que le gouvernement grec, indépendamment de la commande de canons qu'il a faite en Angleterre, vient d'en faire également une à l'usine du Creuzot.

M. Chaix, commissaire de police à Nîmes, suspendu de ses fonctions pour avoir tapissé sa maison lors du passage de la procession et s'être prosterné devant le Saint-Sacrement, écrit à M. le préfet du Gard la lettre suivante, qui jette un jour spécial sur les agissements, dans le Gard, du héros de Lambezellec et d'Alais :

Nîmes, le 15 août 1880.

« Monsieur le préfet,

« Selon les désirs des gens du Petit Méridional, sans tenir compte de mes vingt-trois ans de bons services, et sans vous demander si j'aurais du pain à donner à mes quatre enfants, vous avez sollicité et obtenu mon remplacement à Nîmes, pensant sans doute que celui qui, le 2 juin, s'était agenouillé avec sa famille pour adorer Dieu et manifester sa foi, ne pouvait pas être un parfait exécuteur des décrets du 29 mars.

« Vous m'avez bien jugé, et je vous en remercie, vous êtes allé au devant d'une démission préparée dès le 30 juin pour le cas où vous auriez voulu imposer à ma cons-

science une coopération à des actes qu'elle réprouve énergiquement. Ma résolution était connue de ma famille et de quelques amis.

« Ma disgrâce m'honore; elle me sera un titre de gloire et une précieuse recommandation auprès d'un gouvernement honnête et vraiment français, quand vous aurez passé, n'ayant su faire que le mal, la désorganisation et la ruine.

« Quant au vil délateur soudoyé pour m'espionner le 2 juin, au passage de la procession de Sainte-Perpétue; quant à la feuille athée dont l'infâme métier consiste à dénoncer chaque jour de braves et honnêtes fonctionnaires, et à jeter la boue et l'outrage sur tout ce qui est respectable, je les méprise trop pour daigner leur répondre.

CHAIX.

Chaix, Guillaume-Hippolyte, à Nîmes, 60, rue de Montpellier, ancien commissaire de police à Nîmes, Toulon, Toulouse, Orange, Aubenas, etc. »

UN BALLON D'ESSAI

On peut s'attendre à voir quelque sottise nouvelle éclore chaque matin dans les cerveaux officiels. Voici maintenant qu'il serait question de faire nommer par l'Etat tous les desservants des paroisses! On fabriquerait une belle et bonne loi à cet effet, et le gouvernement s'imaginerait disposer de trente ou quarante mille prêtres à peu près, comme il dispose du même nombre de facteurs.

Ce serait une nouvelle façon de s'emparer des âmes. L'école laïque n'y suffisant pas, on aurait le prêtre fonctionnaire, dont l'avancement dépendrait de son préfet; et qui conquerrait les bonnes paroisses en convertissant ses ouailles... à la République.

L'évêque, personnage muet et impuissant, en serait réduit à gouverner théoriquement un clergé qui, dans la pratique, ne dépendrait pas de lui. Et alors peut-être qu'on verrait des curés dans les salons de M. Gambetta comme on y voit déjà des militaires,

hélas! qui feraient mieux de gagner leurs épaulettes ailleurs.

Ceux qui font de tels rêves sont avant tout des ignorants. Ils ne connaissent ni la nature des relations qui existent entre l'Eglise et l'Etat, ni les droits imprescriptibles des consciences catholiques. Peut-être est-il bon de choisir cette occasion pour essayer de les renseigner.

Personne ne respecte plus les droits de l'Etat que les catholiques, à la condition que l'Etat ne prétende pas sortir de son domaine naturel; mais il n'est pas une seule conscience catholique qui consente à recevoir d'un gouvernement quelconque, et à quelque degré que ce soit, le pasteur auquel elle doit obéir. Pour un catholique, il n'y a de curé que celui que son évêque lui désigne comme tel; d'évêque, que l'évêque institué par le Souverain Pontife; et il plairait à M. de Bismark ou à n'importe qui, vainqueur du monde entier, de faire à Rome un pape de ses mains, que le vrai Pape serait toujours, fût-il aux catacombes, l'élu du Sacré-Collège régulièrement assemblé.

C'est là une vérité élémentaire, et une impérieuse nécessité que tous les despotes du monde ont tour à tour subie. Réfugié dans le domaine inviolable de sa conscience, imprenable, si j'ose ainsi parler, le fidèle ne donne son obéissance qu'à qui il lui plaît, ou plutôt qu'à qui il sait la devoir.

Les concordats, qui accordent certains droits aux gouvernements, ne changent rien à cet état de choses. Ces traités, où la sagesse de l'Eglise et celle des gouvernants s'unissent pour régler les rapports incessants de la puissance spirituelle et de l'autorité civile, acceptent le plus souvent les chefs d'Etat comme les représentants naturels des peuples chrétiens. De là ces prérogatives autrefois exercées, tantôt par le clergé, tantôt par l'ensemble des fidèles, aujourd'hui dévolues aux gouvernements. Le choix des évêques, notamment, appartient en France, en ce moment, au Président de la République, et par conséquent à ses ministres. Et cependant ce n'est pas de leur main que nous recevons nos évêques, et je défie M. Cazot,

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

UNE FLEUR SOUS LA NEIGE

(Suite.)

— Comment! mes intérêts! Je ne veux pas que par des persécutions on me rende odieux dans ce pays.

— On n'y réussirait point... surtout auprès de ceux qui vous ont vu, monseigneur.

— Vous êtes vraiment un ange! Mais continuez, je vous prie.

— Notre position devenait intolérable. Pressé de plus en plus pour acquitter sa dette, mon père n'osait, par fierté, confier sa peine à ses amis; d'ailleurs, notre famille est appauvrie depuis longtemps, et mon père ne pouvant plus tenir son rang, se voyant même à la veille d'être exproprié, méditait tout haut d'affreux projets, des projets de suicide.

— Se peut-il?...

— Oui, monseigneur. Mais le désespoir même me donna des forces. Je me jetai aux pieds de mon père et le suppliai de me permettre de tenter une démarche auprès de vous. D'abord il se récria vivement. — Des prières! disait-il, d'humbles sollicitations! Jamais! Je préfère la ruine à la

honte. Il me fallut de nombreux et persévérants efforts pour le tirer de son erreur, pour lui prouver qu'un débiteur pouvait, sans commettre une bassesse, chercher à désarmer la main de son créancier. Ma présence ici, monsieur le comte, vous démontre que maintenant mon père a changé d'idée. Nous ne vous demandons pas la remise de notre dette, mais seulement du temps... et un jour tout vous sera rendu. Que du moins mon noble père ne se voie pas chassé de la maison où il est né, où il a vécu, où il espérait mourir. Soyez miséricordieux à notre égard et nos bénédictions vous suivront partout.

Le comte était ému; il contemplait ce frais visage sur lequel passaient, comme sur un miroir transparent, les impressions de la pensée.

— Rassurez-vous, mademoiselle, dit Thadéus. J'ignore l'état exact de mes affaires avec le comte de Fergussen; à ce sujet il faudra que je consulte mon intendant... Ne frémissez point à ce nom. Désormais il n'y aura aucune difficulté entre M. de Fergussen et moi.

Mikélina prit congé de Thadéus en lui renouvelant l'expression de sa vive reconnaissance.

Le comte la regarda remonter dans la rapide kabitka; puis, tout absorbé par ses pensées, il défendit qu'on le dérangeât.

Une demi-heure à peine s'était écoulée, lorsqu'un nouveau piaînement de chevaux ébranla le pavé

de la grande cour du château. Arraché brusquement à sa rêverie, le comte s'écria d'un ton d'impatience :

— Qui vient là? Cette fois, je n'y suis pas!

Et il allait accompagner ces paroles d'un coup de sonnette; mais une voix jeune et sonore fit retentir, dans la pièce attenante au salon, ces paroles significatives :

— Où est-il? ce bon oncle! ce cher oncle!

La première effusion de tendresse entre le comte et son neveu fut d'un abandon facile à comprendre. Le jeune homme jetait rapidement ses paroles avec l'ardeur et l'impétuosité de son âge, tandis que Thadéus le suivait de son mieux.

— Voyez-vous, mon cher oncle, disait Ladislas, jamais je n'ai été plus heureux. Songez-y donc : sans autres parents que vous, et vivant en continue compagnie avec des étrangers, de prétendus amis, je me prenais souvent à déplorer l'insupportable monotonie des garnisons. Si ce n'eût été par respect pour l'uniforme et par amour-propre vis-à-vis de mes camarades, j'eusse bien certainement abandonné l'état militaire et cherché, comme vous, au sein de mes propriétés, un séjour calme, où l'on ait le droit de s'ennuyer à son aise. — Mais vous voilà de retour! — Je me retrouve tout près de vous... Un congé me sera accordé dès que je le demanderai. Tout est bien; et maintenant, vive la joie! Dites-moi, mon bon oncle, que la vivacité de

mes paroles ne vous choque pas.

— Moi! s'écria Thadéus; y penses-tu, mon ami! Où serait l'affection, si l'étiquette venait, comme un masque fâcheux, couvrir le doux épanchement? Au contraire, tu ne me témoigneras jamais assez de tendresse. Pourras-tu venir me voir souvent?

— Je l'espère. Il faudra bien que je cherche quelques distractions auprès de vous, car je me sens le cœur très-malade. Figurez-vous, mon oncle, qu'à trois milles d'ici, j'ai fait une merveilleuse rencontre, après laquelle il ne me reste plus qu'à mourir si mes vœux ne peuvent être satisfaits.

— Peste! comme vous vous enflamez, monseigneur... Car, pour moi, il commence à devenir évident que tu as aperçu quelque belle personne, et que tu en es tombé éperdument amoureux.

— C'est à peu près cela, mon bon oncle, sauf addition. Vous pourriez croire que je connais la femme à laquelle mon cœur appartiendra désormais; ce serait une grave erreur. Pour la première fois je l'ai vue aujourd'hui, et il est probable que je ne la reverrai plus. J'ai jugé tout de suite cette charmante créature; la modestie de son regard, sa simplicité, sa grâce, la douceur de sa physionomie, tels sont les signes d'après lesquels je ne crains pas de lui assigner une véritable supériorité sur le reste de son sexe.

— Fort bien, mon cher Ladislas; mais tu ne m'as point encore appris à quel concours de cir-

M. Constans, M. Ferry et tous les autres, de nous imposer à eux seuls un évêque de leur choix.

C'est peut-être ainsi que s'expliquent certains retards. On les voit, chaque fois qu'un siège est vacant, s'agiter, chercher dans tout le clergé quelque personnage déclassé ou obscur qui puisse être leur homme; et puis, de guerre lasse, ils finissent par prendre un bon prêtre, parce qu'ils ne sont pas seuls à faire un évêque, et qu'après tout, s'ils le nomment, c'est le Pape qui le fait.

L'institution canonique, œuvre de la puissance spirituelle, fait seul l'évêque auquel nous obéissons. En dehors d'elle et sans elle, il n'y a rien. L'« évêque nommé » pour parler le langage du jour, n'est qu'un étranger dans son diocèse tant qu'il n'a pas reçu cette institution. Et si, par un abus de pouvoir dont il n'existe pas d'exemple depuis longtemps, l'autorité civile le mettait en possession du siège vacant, l'étranger deviendrait un intrus. Le devoir de tous serait de lui refuser obéissance; et le malheureux n'aurait plus pour témoin de son usurpation qu'une cathédrale profanée.

Il aurait les honneurs laïques, officiels, les palais, les revenus: il n'aurait pas les âmes.

L'autorité demeurerait dans les mains de ceux qui en ont le dépôt pendant la vacance du siège, à moins que le Souverain Pontife ne jugât à propos de désigner un administrateur apostolique. Et celui-là, fût-il pauvre, traqué, emprisonné, celui-là seul serait l'évêque, auquel toutes les consciences obéiraient.

Ce serait un triste temps, sans doute, et il est à souhaiter que de pareils conflits ne se produisent jamais. Les gouvernements réguliers et sages ne s'y exposent point, car ils comprennent que la paix religieuse et la sécurité des consciences sont des éléments de leur propre solidité; on peut espérer que nos maîtres d'aujourd'hui ne voudront pas courir de pareilles aventures; mais le principe est bon à rappeler: jamais le pouvoir civil ne peut à lui seul imposer à des catholiques l'autorité à laquelle leur conscience doit obéir.

(Paris-Journal.)

Etranger.

ANGLETERRE. — Londres, 18 août. — Le départ des troupes pour les Indes s'effectue dans des conditions spécialement significatives. On a choisi les officiers les plus expérimentés, les soldats les plus aguerris pour en faire des régiments d'élite. Ce qui veut dire que l'on s'attend à quelque chose d'exceptionnellement grave dans l'Afghanistan et aux Indes. Un grand nombre d'officiers appartenant à différents corps stationnés au loin ont reçu télégraphiquement l'ordre de se rendre à Portsmouth.

— On continue à vouloir absolument ici que M. Gambetta soit soutenu par la Russie et qu'il soit à la veille de devenir tout à

constances tu dois la rencontre de cette enchantement.

— Oh! la chose est bien simple. Je cheminai paisiblement, me dirigeant vers votre château, lorsque, à la distance que je vous ai déjà indiquée, j'aperçus une kibitka renversée. Le maladroït cocher avait fait grimper la roue sur un monceau de pierres, et le léger équipage avait reçu un choc qui eût pu être plus funeste encore. A quelques pas de là était une jeune fille qui venait de se dégager très-lestement et était fort émue du danger qu'elle avait couru. Je n'ai pas besoin de vous la dépeindre, de vous retracer ses traits, sa taille, l'ensemble inouï de ses charmes; j'aurais l'air d'entreprendre le portrait d'une héroïne de roman, et, dans ce monde, on n'a guère l'habitude de croire à la perfection absolue. Pour résumer mes impressions sur cette jeune fille, je n'ai qu'à ajouter ceci: elle me parut admirablement belle, et, bien que nous ayons échangé peu de paroles, je ne doute pas que ce ne soit un de ces anges accordés de temps à autre aux mortels pour leur révéler visiblement le monde surnaturel. J'eus la douce satisfaction de me rendre utile à mon inconnue, de remettre sa voiture en état de marcher. Alors...

— L'inconnue partit?

— Elle partit, mon oncle.

— Et tu n'as pas eu l'esprit de lui demander son nom, le lieu de sa naissance?

fait menaçant vis-à-vis de l'Allemagne. Toutes ces craintes augmentent la dépression commerciale et paralysent les affaires.

ALLEMAGNE. — Les préparatifs pour les grandes manœuvres d'automne sont commencés. Tous les régiments de la garde seront réunis aux environs de Berlin à la fin de cette semaine. Le régiment de la reine Augusta, en garnison à Coblenz, s'y trouvera également.

Le voisinage de la capitale donnera une solennité plus grande à ces manœuvres; il y aura un brillant et nombreux état-major d'officiers étrangers.

Chronique militaire.

Par décision, en date du 12 août courant, la composition des deux premières brigades de cuirassiers a été modifiée et arrêtée ainsi qu'il suit:

1^{re} brigade, quartier-général à Senlis; 5^e cuirassiers, à Senlis; 8^e cuirassiers, à Saint-Mihiel.

2^e brigade, quartier-général à Commercy; 1^{er} cuirassiers, à Maubeuge; 2^e cuirassiers, à Commercy.

Les clairons sont appelés, on le sait, à remplacer prochainement les tambours dans l'infanterie. Une des raisons qui ont motivé cette décision, est l'armement du clairon: ce dernier, armé du fusil, comme ses camarades, ne supprime plus un combattant. Il est, dans les manœuvres en tirailleurs, à côté de l'officier et lui sert de soutien.

Aussi voyons-nous avec étonnement, dit le *Grand Journal*, la plupart des détachements en station à Paris, aller aux exercices journaliers précédés des clairons sans armes. C'est une anomalie qui suffira à indiquer pour la voir disparaître.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Courses de Saumur.

22 ET 24 AOUT 1880.

Hippodrome de Varrains-Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 22 août.

1^o PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders); 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

2^o COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

— Je ne lui ai rien demandé... Voilà précisé-ment ce qui me désespère.

— Maladroït!

Tout en jetant cette exclamation qui semblait dictée par la plus grande bienveillance, Thadéus avait souri étrangement; et peut-être, en interrogeant avec attention l'expression des traits du comte, Ladislus eût-il pu comprendre que celui-ci était satisfait de l'inexpérience ou de la timidité de son neveu.

A dater de ce moment, Thadéus laissa tomber la conversation. Plus de bons mots, d'anecdotes, de remarques fines; il y avait même une certaine froideur. Ladislus pensa que son oncle n'aimait point les longs entretiens; prétextant donc quelque fatigue, il pria qu'on lui indiquât sa chambre, et se retira, non sans s'étonner tout bas des brusques variations qui se succédaient dans l'esprit de son oncle.

Celui-ci avait fait appeler son confident, Jean Kœpplitz, et s'était enfermé avec lui pendant deux heures au moins. Lorsque le moment du dîner réunir l'oncle au neveu, le comte annonça tout à coup, de l'air le plus naturel du monde, qu'il était obligé de partir le lendemain même. Ladislus lui offrit de l'accompagner; mais, à son grand étonnement, il reçut un remerciement poli et un peu froid. Il comprit qu'il était devenu tout à coup un hôte incommode pour son oncle.

3^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4^o COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses; 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second; pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans et au-dessus, 78 kil. — Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

7^o PRIX DES VENEURS (hunt and military steeple-chase): Un objet d'art, pour backs, chevaux d'armes, de chasse et de promenade de la région. (Les commissaires se réservent le droit d'accepter dans cette course ou de refuser les chevaux qu'ils jugent convenables.) Entrée, 20 fr. au premier. Poids: 75 kil. Distance, 2,500 mètres et douze obstacles environ. Tenue de course.

Lundi 23 août

GRAND CARROUSEL

Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 24 août.

1^o COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2^o PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

3^o COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4^o COURSE DE HAIES (handicap): 1,000 fr., offerts par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 50 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. — 2,200 mètres et 6 haies environ.

Dans le cas où un seul cheval se présenterait au poteau, il sera forcé d'accomplir le parcours.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

— Mon Dieu, dit-il, ne vous gênez point avec moi: à quoi bon? Il n'y a pas, il ne saurait y avoir entre nous d'étiquette cérémonieuse. Vous avez besoin de vous éloigner: que ma présence au château ne vous importune pas; dès demain je retournerai à Cracovie.

— Sans rancune au moins, dit vivement le comte; tu nous reviendras plus tard. Je t'écrirai.

— C'est cela, répondit Ladislus.

Et intérieurement quelque chose disait au jeune homme:

— Le vieux diplomate ne t'écrira pas.

Ainsi que MM. de Zobimirski et de Fersen se l'étaient annoncé mutuellement, le lendemain, au point du jour, un carrosse entraînait le comte, tandis qu'un cheval au galop rapide emportait Ladislus dans la direction de Cracovie.

(A suivre.)

ALFRED DES ESSARDS.

Le numéro 118 du *Monde Plaisant*, qui est en vente chez tous les libraires, marchands de journaux et dans toutes les gares de chemins de fer, contient cette semaine, avec ses quatre pages de texte, une grande pochade à l'aquarelle représentant:

L'Arrivée d'un Train de plaisir.

Prix du numéro: 25 centimes.

6^o PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Les courses de Saumur commenceront demain à 2 heures. Lundi, le Carrousel de l'Ecole de cavalerie commencera à 3 heures.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

A l'occasion des courses et du Carrousel de Saumur, il y aura, les dimanche 22, lundi 23 et mardi 24 août, un train spécial partant de Saumur chaque soir à 9 heures 30, desservant toutes les stations en se dirigeant vers Montreuil-Bellay, Doué et s'arrêtant à Quince-Brissac, à 11 heures 36. En outre, les billets aller et retour pris chacun des trois jours seront valables jusque et y compris la journée du mercredi 25.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du LUNDI 23 août 1880, à 8 heures 1/4 du soir.

Programme.

1. *Los Controbandistas*, boléro..... FAVRE.
2. *La Sérillante*, ouverture..... HEMMELE.
3. *Faust*, grande valse..... GOUNOD.
4. *Les Diamants de la Couronne*, fantaisie..... AUBER.
5. *Il Delirio*, mazurka..... BSCHNER.
6. *Marche des Drapeaux*..... SELLENIK.

La Marseillaise.

A une époque où l'on joue et braille la *Marseillaise* à propos de tout et à propos de rien, le *Grand Journal*, organe républicain, donne une bonne leçon aux amateurs forcés du « Sang impur » en reproduisant le document suivant:

« Ordre du jour adressé au général Berthier par le général Bonaparte, le 15 juin 1797, et daté de Montebello:

« Montebello, 15 juin 1797.

ORDRE.

« Il ne sera jamais fait usage de la sonnerie du pas de charge, ni de l'air des *Marseillais*. L'un et l'autre ne devant être employés qu'au moment de marcher à l'ennemi.

« L'air des *Marseillais* pourra cependant être joué aux revues générales. »

Le *Grand Journal* fait suivre cette pièce historique d'une gazette rimée de l'un de ses rédacteurs, M. Marignan d'Aubord, intitulée *La Marseillaise*, et dont voici les dernières strophes:

Ce noble chant qu'on nous jalouse,
Peuple: ne le profane pas;
Il fit affronter le trépas
Aux hommes de Quatre-vingt-douze!

A vaincre ou mourir toujours prêts,
Quand le sang coulait aux mitrailles,
Ils le chantaient: — Et tu le brailles,
Quand le vin coule aux cabarets!

Tu profanes ses origines,
En le hurlant à tout propos...
C'est lorsque flotter nos drapeaux,
Qu'il doit sortir de nos poitrines!

Ce n'est que devant l'étranger
Que, cri suprême d'espérance,
Il est entonné par la France
Quand sonne l'heure du danger!

On voit que si le *Grand Journal* est enthousiaste de l'hymne de Rouget de l'Isle, il ne voudrait cependant pas qu'il soit brailé et hurlé à chaque instant.

Les autres États n'insultent et ne profanent pas comme nous leur hymne national qui n'est chanté ou joué que dans les grandes circonstances et avec les marques du plus profond respect.

Nous connaissons les distributions de *Froufrou* et d'*Adrienne Lecouvreur*, que M^{lle} Sarah Bernhardt doit jouer, dès son retour de Copenhague, dans plusieurs villes de France.

Voici la distribution de *Froufrou*, qui nous intéresse plus particulièrement:

Gilberte, M^{lle} Sarah Bernhardt.
Louise, Promentini.
La baronne, Jeanne Bernhardt.
Pauline, Caron.
La gouvernante, Aumont.
Brigard, M^{lle} Sully-Lévy.
De Satorys, Montlouis.
De Valréas, Romain.
De Cambri, Bouland.
Pitou, Charley.
Zannetto, M^{lle} Bouland.

LES RÉCOLTES.

La direction de l'agriculture et du commerce vient de publier des renseignements sur la récolte des céréales qui établissent qu'elles donneront cette année une bonne moyenne comme rendement et un grain lourd et de bonne qualité, ce qui est tout à la fois très important pour le producteur et le consommateur.

Dans le département de Maine-et-Loire, les renseignements que nous avons sur la récolte des céréales donnent les résultats suivants : Le rendement des blés de Noël ou blés bleus est de 105 doubles-décaltres à l'hectare, soit 21 hectolitres ; le double-décaltre pèse 46 kilog. en moyenne, ce qui fait 80 kilog. l'hectolitre.

Les orges donnent 135 doubles-décaltres à l'hectare, soit 27 hectolitres.

Les avoines rendent en moyenne 180 doubles-décaltres, soit 36 hectolitres.

(Journal de Maine-et-Loire.)

LE PRÉFET DU PRÉTOIRE.

M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, fait servir à toute fin les déclinateurs d'incompétence et les arrêtés de conflit. Après avoir expulsé les Jésuites *manu militari*, il vient d'employer un procédé semblable pour se débarrasser de sa jardinière. Le récit suivant, dont les traits nous sont fournis par le Journal de Maine-et-Loire, fera connaître ce nouvel exploit de M. Assiot.

Depuis 1832, le beau jardin de la préfecture d'Angers est entretenu, de père en fils, par la famille Lainé, qui a son logis dans un petit pavillon du jardin. Les préfets passent et changent ; le jardinier Lainé demeure. Mais, en 1877, le jardinier mourut, laissant une veuve et trois enfants, dont l'aîné avait 12 ans. M. le baron de Reinach, préfet en ce temps d'ordre moral, eut pitié de la veuve. Il la laissa en son logis et lui permit de s'aider d'un journalier capable, en attendant que le fils aîné fût en âge de prendre la tâche et la place de son père. La chose allait ainsi.

Le 25 juillet dernier, la veuve Lainé, avec d'autres employés de la préfecture, regardait, d'un coin de la terrasse qui domine le boulevard, les troupes revenant du Champ-de-Mars après la remise des drapeaux. Nul préfet jusque-là n'avait trouvé mauvais que les gens de la préfecture vissent se récréer en ce petit coin de terrasse. Mais M. Assiot est un préfet démocrate. Il avait vu le groupe, et à peine de retour en son cabinet, il manda la veuve Lainé, lui dit son mécontentement et brusquement lui donne congé pour le 1^{er} août, à six jours de là, sans plus. C'est tout à fait démocratique.

Cependant la veuve Lainé ne paraît pas intimidée au point de ne pas se défendre. Elle alla trouver le juge de paix du canton sud-est et lui demanda de faire comparaître en son prétoire M. Assiot, de qui elle réclame :

1^o Les appointements du mois de juillet échu, qu'il a refusé de payer.

2^o 22 francs pour fumier acheté sur les ordres de M. le préfet, dépense justifiée, que M. Assiot a refusé de payer.

3^o 64 francs 75 centimes pour dépenses diverses justifiées.

4^o Les appointements, durant le temps que M. le juge de paix impartira à M^{me} Lainé pour sortir de son logis.

5^o Mille francs de dommages-intérêts, si M. le préfet Assiot persiste dans son ordre d'expulsion. Les intérêts de droit et les dépens.

A toutes ces demandes, M. Assiot a répondu par un DÉCLINATOIRE D'INCOMPÉTENCE ! Mais sans attendre la décision du juge de paix et bien que régulièrement assigné à l'audience de vendredi prochain, M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, a fait expulser sa jardinière par ministère du commissaire central, tout comme si la veuve et ses enfants formaient une congrégation non autorisée. Cependant, reconnaissons que l'on n'a pas croché les serrures.

Vendredi soir, M. le commissaire central produisit à M^{me} Lainé, des noms, UN ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉFET, lui intimant l'ordre de partir au plus tard le lendemain matin, avec ses enfants et ses meubles ! Et le lendemain matin, en effet, M. le commissaire central se présentait de nouveau pour procéder à l'expulsion de la veuve. La veuve est partie, mais après qu'un huissier a eu constaté, en présence de M. le commissaire, qu'elle sortait contrainte et forcée.

Telle est l'histoire. Elle indigne et elle fait ré. Si l'affaire va jusqu'au tribunal des

conflits, nous la suivrons avec intérêt. En attendant, comme le nom de M. Assiot retentit devant divers tribunaux, on ne l'appelle plus que... le préfet du prétoire.

Dans le compte rendu de la première séance du Conseil général, nous lisons :

« M. le général d'Andigné propose le maintien du crédit de 2,500 fr. pour secours de route à des voyageurs indigents. »

« A l'occasion de ce crédit, des observations sont échangées entre plusieurs membres du Conseil et M. le Préfet au sujet des bandes de Bohémiens, qui se sont répandues dans certaines communes du département. »

« Il résulte des renseignements fournis par M. le Préfet que des instructions sont données pour repousser ces bandes hors du département. »

« M. Chevalier est chargé de formuler un vœu pour appeler l'attention du gouvernement sur cette question. »

Tout le monde, dit à cette occasion M. Faugeton dans le Journal de Maine-et-Loire, est d'accord pour inviter les pouvoirs publics à trouver les moyens de nous délivrer de cette engeance qui vit de rapines et qui porte l'effroi dans nos campagnes. Cette année encore, le mal a pris des proportions qui ont dû être signalées par la presse, et dernièrement, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, l'arrondissement de Cholet s'est trouvé en proie à tous les maléfices qui signalent en tout pays le passage de ces bandes de bohémiens.

Malheureusement, il paraît résulter de la discussion qui s'est élevée au sein de notre Conseil général, que le gouvernement est à peu près impuissant, dans l'état actuel des choses, pour délivrer le pays des incursions malsaines de ces étrangers, et qu'il n'est pas moins impuissant à les empêcher de pénétrer chez nous. — Voilà qui n'est pas très-consolant.

— Je n'ai aucun moyen, dit l'administration, de pouvoir les rapatrier en les reconduisant à la frontière.

— Le plus simple, répond-on, serait de ne pas leur permettre d'entrer ; comme cela, il n'y aurait pas besoin de les faire sortir.

Par malheur, cette dernière parole, quoique pleine de bon sens, n'est pas précisément facile à mettre en action. Les bohémiens savent s'y prendre.

Ils se gardent bien d'entrer en bande et de passer la frontière en pelotons. — Ils savent seulement qu'une fois entrés chez nous, il sera très-difficile de les en faire sortir. — Ils entrent donc dans l'ordre dispersé, comme on dit aujourd'hui, un à un, qui avec un chariot, qui avec un enfant, qui avec un ours, etc., et ce n'est que très-loin de la frontière qu'ils se réunissent en familles, qu'ils se forment en petits détachements, qu'ils retrouvent leurs chefs et qu'ils osent enfin se montrer en bande.

A la première alerte, ils se dispersent les uns à droite, les autres à gauche, — les chefs disparaissent — et les débris de la bande se retrouvent seulement réunis de temps à autre sur nos places publiques aux grands jours de foire.

Quoi qu'il en soit, et sans nier les difficultés que peut rencontrer l'administration avant de réussir à nous délivrer de ces intrus, les méfaits dont ils se rendent coupables et l'audace avec laquelle ils ont opéré récemment dans notre département même, exigent incontestablement qu'il soit pris des mesures sérieuses pour délivrer le pays de leur présence.

Nous avons pleine confiance dans la façon dont M. Chevalier, qui connaît son sujet, libellera le vœu qui va être adopté par le Conseil général, et nous appuyons de toutes nos forces les efforts qui seront faits en vue d'éloigner de nous pareil fléau.

Il y va de la sécurité de nos campagnes et de la tranquillité de nos laborieuses et honnêtes populations. Voilà certes une expulsion que nous ne reprocherons jamais à M. Assiot d'avoir opérée, s'il l'opère... même par voie administrative. Et pour dire toute notre pensée, nous aimerions beaucoup mieux, pour lui et pour nous, que M. Assiot eût déjà gagné la sa croix, par ses services exceptionnels, en s'employant ardemment à cette œuvre d'épuration nécessaire, plutôt que de s'en aller militairement expulser de pauvres et vénérables Jésuites... sans compter la jardinière de la Préfecture.

ANGERS.

Le mieux, si peu sensible qu'il soit encore, qui s'est manifesté dans l'état de M. le comte de Tilière, s'est maintenu. Jeudi, dans l'après-midi, on a répandu de la paille de

vant l'hôtel du Cheval-Blanc, afin d'éviter au malade tout bruit et toute secousse trop prononcée. La nuit a été calme.

(Union de l'Ouest.)

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné l'Etoile, le Courrier d'Angers et le Journal de Maine-et-Loire à 50 fr. d'amende, chacun pour fausse nouvelle. Il a écarté le délit d'outrage commis envers M. le préfet, et ordonné la publication du jugement dans chacun des trois journaux.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Une question, au sujet des funérailles du vénéré et saint religieux qu'un cortège presque triomphal conduisait mercredi à sa dernière demeure... »

« Que faisait ce cortège déguisé que l'on a vu, un crayon à la main, se lever sur la pointe des pieds, au moment le plus solennel de la messe, à l'élévation, pour mieux voir et mieux compter les fidèles présents à Saint-Joseph? Comment! la majesté de la mort n'arrête même pas ce besoin d'inquisition et d'espionnage, qui semble être le propre du nouveau régime? On ne pourra donc plus bientôt, sans risquer l'avenir de sa famille, aller prier près du cercueil de son père ou de son meilleur ami, sans être exposé au crayon de la police! »

« Pauvres agents! qu'ils sont à plaindre! Autrefois, rien de plus sympathique que leur loyale figure d'anciens soldats de la France, — et maintenant on les réduit au rôle odieux d'argousins! — Et qui donc sont-ils chargés d'espionner ainsi jusqu'à la mort? Les frères des nobles otages de 1874, des Pères Olivaint et de Bengy! oubliant, les malheureux, que si de nouvelles catastrophes survenaient, ces pauvres Jésuites ne seraient pas les seules victimes de nos désastres, mais que, comme en 1874, eux-mêmes seraient frappés en même temps et condamnés à mêler leur sang au leur au coin de quelque nouvelle rue Haxo!... »

CHOLET.

Dans sa séance de mardi, le Conseil d'arrondissement de Cholet a émis le vœu de voir se construire la ligne de Saumur à Cholet, et celle de Thouars à Maulévrier, et rappelé que depuis plusieurs années les populations réclamaient avec instance la création de billets d'aller et retour pour Angers et Cholet, valables au moins les jours de foires et marchés.

Dimanche dernier, jour de l'Assomption, un nommé Désechallier, terrassier, travaillait au pont en construction à Fief-Sauvin, arrondissement de Cholet. Une mine a fait explosion pendant qu'il la chargeait. Le malheureux a été atteint au visage, et l'on craint qu'il ne devienne aveugle des suites de ses blessures.

NOS FRUITS EN ANGLETERRE. — D'après le Journal des Expéditeurs, il y a sur la place de Londres une grande quantité de fruits anglais ; aussi la vente est-elle moins bonne en ce moment pour les produits français. Toutefois, les poires sont toujours demandées.

Comme provenance d'Angers et Nantes, on vendait, au commencement de la semaine :

Poires William : la caisse de 36 fruits, 8 fr. 75 ; de 48 fruits, 7 fr. 80 ; de 56 fruits, 6 fr. 25.

Poires Beurrée d'Amanlis : la caisse de 36 et 48 fruits, 5 fr. ; de 56 fruits, 4 fr. 35.

Les caisses sont toutes de même dimension, ce qui explique la différence de prix pour les fruits plus ou moins gros.

Assemblée de Saint-Clément. — L'assemblée de Saint-Clément-des-Lévées aura lieu demain dimanche 22 août.

Dans l'après-midi, il y aura jeux publics divers, et, le soir, pour terminer la fête, un feu d'artifice sera tiré sur le quai par M. Vincent, d'Angers.

Les marchands étalagistes trouveront place et protection.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 août.

La tenue de tous les groupes de valeurs démontre que le marché est affranchi de toute préoccupation politique. Les réalisations antérieures n'exercent plus aucune influence. Le dernier bilan de la

Banque témoigne d'une très-grande abondance de numéraire. Reste la situation de la place. On croit que les engagements sont peu nombreux et que dès lors les variations prochaines auront peu d'étendue.

Aujourd'hui, notre 3 0/0 ouvre à 119.40 et ferme à 119.27 1/2. Nous sommes à la veille d'une fin de semaine, ce qui entraîne toujours des réalisations. L'italien est à 85.10. Le Florin d'Autriche fait 76.85.

Signalons l'excellente affluente de nos valeurs de crédit. La Banque d'escompte s'élève graduellement de 810 à 815. La Banque hypothécaire est, de son côté, à 615. C'est l'indication d'une tendance justifiée à tous égards et qui ne peut manquer de se développer.

Nous recommandons au choix de nos lecteurs les deux types d'obligations de cette dernière Société, soit l'obligation 3 0/0 remboursable par un double capital, soit l'obligation 500 fr. 4 0/0 qui constitue un placement foncier des plus avantageux.

La Société générale française de Crédit est en vive demande, au cours actuels; on peut compter sur une large extension de la hausse dès que la reprise viendra favoriser les transactions.

On est plus lourd sur le Crédit mobilier français à 635. Les réalisations continuent sur la Banque parisienne à 660. Les détenteurs de ces titres ont raison de bénéficier d'une prime de 160 fr. par action, qui ne paraît pas pouvoir se maintenir. La Rente foncière Parisienne est à 600; mais, à ce cours, on trouve difficilement acheteur.

Nous laissons le Crédit lyonnais à 940, la Banque de Paris à 1,075 et le Crédit foncier à 1,347.50 après 1,350.

Il se traite des achats sur les obligations des chemins de fer brésiliens à 475.25.

Théâtre de Saumur.

DIMANCHE 22 août 1880.

A L'OCCASION DES COURSES

Avec le concours de

M^{lle} Aimée TESSANDIER

Artiste du théâtre du Gymnase.

M. TETREL, du Châtelet; M^{me} BRÉMONT, de la Gaité; M. DUMOULIN, du Palais-Royal, et de différents artistes de Paris.

LE FILS DE CORALIE

Comédie en 4 actes, de M. Albert DELPIT.

M^{me} TESSANDIER remplira le rôle de Coralie, qu'elle a créé à Paris au théâtre du Gymnase.

M. TETREL remplira le rôle de Daniel; M. DUMOULIN, celui de Godefroy; M. VERNET, celui de M. de Montjoie; M^{me} BRÉMONT, celui d'Edith.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucoeurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Institution de M^{lle} Mathieu.

La rentrée des élèves dans l'institution dirigée par M^{lle} Mathieu aura lieu le mercredi 29 septembre pour les pensionnaires et le jeudi 30 pour les externes.

M^{lle} Mathieu recommencera ses cours le vendredi 8 octobre, et les continuera aux mêmes jours et aux mêmes heures que les années précédentes.



Ce qu'il faut savoir.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le ROB LECHAUX, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'appoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^{en}, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. inter^o. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicate farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pluites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,025. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, bonne digestion et sommeil rafraîchissant. Elle rend l'appétit. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt: Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean. — Besson, successeur de TEXIER, J. RISSON, pharmacien et épiciers, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C. (limité) 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 40	»	»	Crédit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	607 50	7 50	»
3 % amortissable	87 75	»	20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	»	»	Canal de Suez	1285	»	15
4 1/2 %	117 50	»	»	Obligations foncières 1877	961	»	»	Société autrichienne	600	»	3 75
5 %	119 35	»	»	Obligations communales 1879	475	1	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	2	»	Oblig. foncières 1879 3 %	472 50	»	»	Est	387 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	515	»	1	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi	388	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Crédit mobilier	635	»	»	Nord	390 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	1	»	Crédit Foncier d'Autriche	740	»	»	Orléans	339	»	»
— 1865, 4 %	527	1 50	»	Est	760	»	»	Ouest	388 75	»	»
— 1869, 3 %	404	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	387	»	»
— 1871, 3 %	397	1	»	Midi	1015	»	2 50	Paris (Grande-Ceinture)	390	»	»
— 1875, 4 %	524	1	»	Nord	1605	2 50	»	Paris-Bourbonnais	388 50	»	»
— 1876, 4 %	523	»	»	Orléans	1223 50	3 75	»	Canal de Suez	577 50	»	»
Banque de France	3490	»	»	Ouest	824 50	2 50	»				
Comptoir d'escompte	955	3 75	»	Compagnie parisienne du Gaz	1338 75	3 75	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir.
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, LES IMMEUBLES
 Dépendant de la succession de M^{me} veuve Courtade-Loiseleur,
 Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.
 Rue de la Tonnelle, n° 28.

MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la cour.

Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

Rue des Basses-Perrières, n° 4.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M^e LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en plusieurs lots, LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg,

Consistant en : MAISON DE MAÎTRE, neuve, joignant la levée; MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée; Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons. S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON DE MAÎTRE AVEC GRAND JARDIN
 Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.
 Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard. S'adresser audit notaire. (500)

MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT, Rue du Marché-Noir, n° 14, Composée de : Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin. S'adresser à M. NANCY, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A CÉDER UN FONDS DE COMMERCE DE CHAUSSURES ET SABOTS

A Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 1, et rue de Nantilly, n° 2. S'adresser à M. BEZEARD, jardinier en Saint-Lambert, à M. JAMAIN, tailleur de pierres à Nantilly, ou audit notaire. (490)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue Nationale, n° 17 et 19, Occupée par M. Goblet et autres. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (497)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1881, LA MÉTAIRIE DE LA PELOUSE
 Située commune de Saint-Lambert-des-Léves, exploitée par le sieur Sechet, Consistant en beaux bâtiments, terres, prés et vignes, d'une contenance de 16 hectares. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (496)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE CLOS DE MURS
 Situé à Terrefort, commune de Bagneux, Contenant environ 5 hectares. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (478)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, LA FERME DU VAU-LANGLAIS
 Comprenant terre, vignes et landes, d'une contenance de 7 hectares 50 ares environ. S'adresser à M. RIVAUD, propriétaire, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot. S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire.

A VENDRE

En trois lots, Sur soumissions cachetées, 1295 PEUPLIERS ET 54 SAULES
 Plantés au long du chemin de fer de Tours à Nantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'ingénieur de la Compagnie d'Orléans (gare de Tours), aux chefs de sections et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et la Métrière. Les soumissions devront être adressées, avant le 27 août, à M. l'ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours. (469)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, MAISON
 Située à Saumur, RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant. S'adresser à M. COURTET. (553)

A LOUER

PRÉSENTEMENT BELLE MAISON BOURGEOISE
 Avec cour, remise, écurie et jardin, Située rue Beaurepaire, n° 25. S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (103)

ON DEMANDE A LOUER dans ou tout près d'un bourg du Saumurois, une MAISON BOURGEOISE avec jardin, remise et écurie. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON IMPORTANTE de Vins fins et Cognacs, de Bordeaux, désire être représentée à Saumur par un homme sérieux et connu dans la bonne société, de préférence par un officier en retraite, qui voudrait utiliser ses moments de loisir. — Affaire sérieuse. S'adresser, pour renseignements, à M. G. DOTSSAIN, 5, rue du Palais-de Justice, à Saumur. (514)

Salez AU Sel de Conserve
 AU LIEU DE Sel Ordinaire pour obtenir la Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc. DÉPÔT chez tous les Marchands de denrées alimentaires.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de THÉS noirs extra de la Maison GUEPIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleurs sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvât, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.



Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (337)

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES
 Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT
 6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance. Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75. Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75. Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 7,75, 9,75 et 12 fr. Chemises blanches pour enfants (encolure de 30 à 34), 2,90, 3,90 et 4,75. Chemises brodées pour enfants (encolure de 30 à 34), 5,90. Chemises toile coton éceru pour femmes, 1,45. Chemises madapolam, belle qualité, pour femmes, 2,45.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle CRAVATES DE TOUTES FORMES GANTS CIVILS ET MILITAIRES Spécialité de Parfumerie vendue au rabais Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

Saumur, imprimerie de P. GODET.